

plus favorable. La démarcation des frontieres avec la Cour de Vienne est entierement terminée; & l'on fait avec certitude que la convention, qui la regle définitivement, a été signée le 9 de ce mois par les Plénipotentiaires respectifs. Elle consiste en sept articles, en vertu de l'un des quels les Commissaires des deux hautes Parties contractantes se rendront, dans un délai de six semaines, sur les frontieres de la Silésie, où ils commenceront à tirer sur les lieux la ligne de démarcation, à fixer les poteaux de limite, & à dresser procès-verbal de leurs opérations. Un des Commissaires de la part de l'Autriche est le Baron de Seeger, Colonel dans le Corps des Ingénieurs, qui a été employé dans cette affaire dès le commencement de la négociation. On ignore quels seront les Commissaires de la part de la République. Cette convention, qui sera ratifiée par la prochaine Diète, est accompagnée d'une carte topographique, sur laquelle les Plénipotentiaires ont travaillé, ainsi que de notes & d'éclaircissements, où toutes les limites entre les deux Etats se trouvent exactement désignées.

Depuis le pardon accordé à celui qui a tué en duel le sieur Oborski, ces combats se multiplient. Mr. Kleist, adjudant du Prince Martin Lubomirski, apporta ici le 13, un cartel au Prince François Lubomirski, de la part du Castellan de Kiovie. Il repartit le 14 avec la réponse; mais on apprend qu'il a été tué en chemin par un Major russe, avec lequel il avoit eu querelle à Dubno.

Dernier
Journal,
pag. 428.